

Info-Türk

# BÜLTEN BULLETIN

INFO-TÜRK AJANSI  
INFO-TÜRK AGENCY  
AGENTSCHAP INFO-TÜRK  
AGENCE INFO TÜRK  
INFO-TÜRK AGENTUR

COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION  
SQUARE CH,M,WISER, 13/2 - 1040 BRUXELLES  
TEL: (32-2) 230 34 72 - DEPOT LEGAL 2198  
COMPTE DE BANQUE: BBL 310-0148714-02

PERIODIQUE MENSUEL  
5ème année - Janvier 1981  
Français 51  
Abonnement annuel  
Benelux 350 FB  
Etranger 400 FB

Reproduction de nos articles autorisée  
avec la mention de la référence Info-Türk

## REPOSE DE LA DIRIGEANTE SOCIALISTE A LA JUNTE FASCISTE

La junte militaire fasciste en Turquie, prise de panique par la campagne lancée par les socialistes, progressistes et démocrates de Turquie à l'étranger pour l'établissement de la démocratie dans leur pays, a recours à une nouvelle mesure répressive: elle prive les opposants de leur nationalité et annule leurs passeports nationaux. Cette mesure d'intimidation a été d'abord appliquée à Mme Behice Boran, présidente du Parti Ouvrier de Turquie (TIP). Voici la réponse de Mme Boran à la junte fasciste:



CETTE DECISION EST PRIVEE DE TOUT FONDEMENT JURIDIQUE, ET NE SE BASE SUR AUCUNE CONCEPTION LEGALE, ELLE N'A AUCUNE LEGITIMITE. UN POUVOIR QUI A ABROGE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL PAR LA FORCE DES ARMES, QUI A DISSOUT LA GRANDE ASSEMBLEE NATIONALE DE TURQUIE, QUI A ABOLI LE REGIME PARLEMENTAIRE, QUI A REGROUPE ENTRE LES MAINS DE CINQ HOMMES LA SOUVERAINETE NATIONALE QUI "APPARTIENT IRREFUTABLEMENT A LA NATION", N'A LUI-MEME AUCUNE LEGITIMITE.

NI UNE DECISION EMANANT D'UN TEL POUVOIR, NI UN DECRET D'UNE QUELCONQUE AUTORITE SEMBLABLE NE POURRONT M'ARRACHER DE MA PATRIE NI DE MON PEUPLE AUXQUELS J'AI CONSACRE TOUTE MA VIE POUR LEUR LIBERTE ET LEUR BONHEUR.

LA TURQUIE NE LEUR APPARTIENDRA JAMAIS...

LA PRESIDENTE DU PARTI OUVRIER DE TURQUIE (TIP) BEHICE BORAN  
LANCE UNE CAMPAGNE CONTRE LA JUNTE MILITAIRE EN TURQUIE

Bruxelles (ITA) - Madame Behice Boran, présidente du Parti Ouvrier de Turquie (TIP), qui s'est rendue à Bruxelles sur l'invitation de Mr. Piet Dankert, vice-président du Parlement Européen, lui a communiqué le 20 janvier 1981 une information détaillée sur la violation des droits de l'Homme en Turquie et plus spécialement sur la torture pratiquée contre les dirigeants, représentants et membres arrêtés de la Confédération des Syndicats Progressistes (DISK).

Madame Boran, âgée de 71 ans, est aussi une des cibles principales de la répression en Turquie. Le Parti Ouvrier de Turquie, comme tous les partis politiques, a été interdit par la junte. Au cours du procès de Mme Boran qui se déroule toujours par défaut devant un tribunal militaire, le procureur a requis contre elle une peine de prison allant jusqu'à 38 ans. Placée sous surveillance dès le premier jour du coup d'état bien que souffrante de malaises cardiaques, seule une protestation vigoureuse des forces démocratiques mondiales a pu obliger la junte à relâcher Mme Boran et lui a permis de quitter le pays.

Le secrétaire adjoint du groupe socialiste, David Blackman, était également présent à cet entretien. Mme Boran a insisté sur le fait que la question importante au sujet du retour à la démocratie en Turquie n'était pas de savoir "quand?" mais plutôt quelle sorte de "démocratie" les militaires avaient à l'esprit: "La déclaration sur la formation et le fonctionnement d'une assemblée constituante donne un aperçu: il ne s'agira pas d'une assemblée constituante élue librement, et son rôle ne sera que de préparer un projet de nouvelle constitution, de lois sur les partis politiques et sur les élections législatives. Le Conseil National de Sécurité exercera un contrôle absolu sur ces projets et établira lui-même le texte final. Tous les hommes politiques, quelque soit leurs importances et leurs statuts, seront exclus de cette assemblée constituante chargée d'établir les bases fondamentales du système politique du pays".

Mme Boran fait remarquer que le général Evren qui détient les titres et fonctions de Chef d'Etat, de Président du Conseil National de Sécurité et de Commandant-en-chef des Forces Armées Turques, répète sans cesse qu'une "nouvelle démocratie" basée sur l'"Ataturkisme" sera construite et qu'aucune déviation ou différence sur ce modèle ne sera tolérée. Il faut noter que les généraux adoptent une interprétation réactionnaire de l'Ataturkisme (Kemalisme) en lui ôtant son caractère anti-impérialiste et laïque. Ils déclarent que toutes tentatives déviatrices seront immédiatement et sévèrement réprimées.

"Il est clair qu'aucun parti de la classe ouvrière, aucun parti de gauche ne sera autorisé et que tous ceux qui seront tolérés, ne seront que des copies d'un même modèle."

Mme Boran a ensuite énuméré et expliqué les mesures prises à l'encontre des travailleurs: interdiction des grèves; reprise forcée du travail pour les grévistes; suspension des conventions collectives par des modèles standards, qui sont toujours à l'étude pour chaque branche de production et qui doivent être systématiquement "adoptées"; licenciement, devenu chose courante, des travailleurs considérés comme "non profitable à l'entreprise"; augmentation de salaire de seulement 70%, alors que le taux d'inflation atteint 300% depuis la conclusion des derniers accords collectifs; mise sur pied de nouvelles lois de répression, concernant les syndicats, les grèves, les conventions collectives, les relations patron-employé et toute forme d'opposition démocratique.

Mme Boran a poursuivi:

"La torture sur une grande échelle est devenue une pratique automatique pour les interrogatoires de suspects."

Elle a dit en outre que de récentes informations lui étaient parvenues sur les mauvais traitements infligés aux dirigeants, fonctionnaires, représentants et autres membres de la Confédération des Syndicats Progressistes (DISK) et des syndicats affiliés. 2000 d'entre eux ont subis les interrogatoires des militaires, 506 ont été l'objet de poursuites judiciaires, tandis que plus de

300 ont été arrêtés. Ils ont été soumis à toutes sortes de tortures, allant de la privation de sommeil, de coups, à l'électrochoc.

Pour conclure, Mme Boran déclare que le pouvoir militaire ne pourra pas supprimer la vague de terrorisme pour deux raisons:

D'abord, les véritables responsables ne seront ni dénoncés ni remis de leurs fonctions.

Ensuite, les classes dirigeantes, le capital monopoliste en collaboration avec l'impérialisme ne peuvent plus poursuivre le système actuel d'exploitation, d'austérité et de misère sans avoir recours au terrorisme pour faire taire la résistance et le militantisme des masses travailleuses. Le fait que la junte militaire intente des actions légales contre les dirigeants du Parti du Mouvement Nationaliste, y compris Turkes, ne doit pas être interprété comme une hostilité des militaires contre ce parti fasciste qui est la source du terrorisme. Turkes, son parti et ses organisations parallèles étaient impliqués de façon si évidentes dans les actes de violence, les assassinats politiques et des massacres, qu'ils ont dû être écartés et une junte militaire a dû être imaginée et mise sur pied. Il ne faut pas oublier que le fascisme peut se manifester, et en fait se manifeste, sous divers formes.

#### Nouvelle mesure d'intimidation

Alors que le Conseil de l'Europe débat sur la situation en Turquie, la junte militaire a eu recours à une nouvelle mesure d'intimidation. Elle a déclaré que la présidente du Parti Ouvrier de Turquie, Madame Behice Boran qui se trouve à l'étranger, devait rentrer en Turquie immédiatement et se rendre aux autorités militaires, sans quoi elle serait radiée de la nationalité turque.

Cet appel du Secrétariat de Coordination de l'Etat de siège a été diffusé dans les émissions de radio turque, aussi bien dans celles destinées à l'intérieur qu'à l'extérieur. La télévision turque a aussi passé la nouvelle avec une photographie de Behice Boran.

Une annonce semblable a été aussi diffusée pour M. Gultekin Gazioglu, président de l'Association des Enseignants (TÖB-DER) qui serait aussi à l'étranger.

Behice Boran qui, pendant son mandat de député entre 1965 et 1969, était membre de la Commission mixte parlementaire entre la Turquie et la CEE, avait été invitée à Bruxelles et lui avait donné une information détaillée sur la violation des droits de l'Homme en Turquie.

Dès que cet entrevue a apparu dans la presse, les journaux qui soutient la junte ont déclenché une grande campagne d'agression contre Boran.

L'appel lancé à Boran pour qu'elle se constitue prisonnière, est la première application d'une nouvelle mesure arbitraire d'intimidation, que la junte militaire a entrepris contre les démocrates de Turquie à l'étranger.

Avec une modification que l'on pense effectuer dans la loi sur la nationalité, n'importe quel opposant au régime se trouvant à l'étranger, peut être rappelé au pays pour se rendre aux forces de l'ordre, et ceux qui ne s'y plieront pas seront radiés de la nationalité, et leurs passeports seront annulés. La junte militaire, paniquée par les déclarations de Boran a déclenché cette mesure contre elle avant même que cette modification de loi ne soit ratifiée par le Conseil National de Sécurité.

#### LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA SITUATION EN TURQUIE

STRASBOURG (ITA) - Fin janvier 1981, la violation des droits de l'Homme en Turquie, a donné lieu à des discussions animées dans le cadre du Conseil de l'Europe. Nombreux parlementaires des divers pays et groupes politiques ont pris la parole sur le rapport présenté par le représentant autrichien Ludwig Steiner qui avait visité la Turquie dans le cadre d'une mission du Conseil de l'Europe. Bien que M. Steiner a proposé d'adopter une attitude de tolérance

à l'égard du régime actuel en Turquie, la Commission des Questions Politiques et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ont adopté la résolution suivante sur la Turquie:

"L'Assemblée,

"1. Ayant examiné le rapport de sa Commission des questions politiques établi à la suite de la visite d'information en Turquie effectué du 5 au 8 janvier par deux de ses membres;

"2. Réaffirmant sa position, fondée sur le statut du Conseil de l'Europe, que seuls des Etats respectant les principes démocratiques peuvent maintenir leur appartenance au Conseil de l'Europe, et rappelant à cet égard sa Recommandation 904 du 1er octobre 1980, soulignant la nécessité d'un retour rapide à une vie démocratique normale en Turquie;

"3. Prenant acte de la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 904 dans laquelle celui-ci a déclaré qu'il continuera à suivre de près les développements en Turquie en liaison étroite avec l'Assemblée;

"4. Réaffirmant, tel que stipulé dans le paragraphe 10 de la Recommandation 904 (1980), l'exigence d'indications précises du gouvernement turc quant aux conditions ou aux délais de rétablissement des institutions démocratiques dans le plein respect d'une volonté populaire librement exprimée, ainsi qu'une complète liberté d'activité politique, syndicale et de la presse;

"5. Prenant acte de la volonté exprimée par le gouvernement turc de satisfaire à ses obligations découlant de la Convention européenne des Droits de l'Homme, et en particulier de respecter pleinement les droits auxquels l'article 15 de la Convention ne permet aucune dérogation;

"6. Constatant que les principes démocratiques ne sont pas actuellement appliqués en Turquie et que les droits de l'homme ne sont pas respectés, tel qu'il ressort d'informations, concernant

- i. les arrestations et les emprisonnements, sans jugement jusqu'à ce jour, de milliers de personnes;
- ii. plusieurs cas de torture bien que le Premier Ministre ait déclaré le 6 décembre 1980 sa ferme volonté d'enquêter sur les allégations de torture et poursuivre les cas échéant les fonctionnaires qui s'en seraient rendus coupables;
- iii. une censure de fait des activités de presse et de littérature;
- iv. d'autres violations à la Convention des Droits de l'Homme y compris des mauvais traitements.

"7. préoccupée par le recours de plus en plus fréquent à l'exécution de condamnations à mort, contraires à la pratique antérieure, même si elles sont conformes à la loi;

"8. Considérant que l'absence de signes concrets d'un rétablissement progressif de la démocratie rendrait la situation de la Turquie incompatible avec son maintien au Conseil de l'Europe;

"9. Exprimant le vœu que l'instruction menée contre les deux membres de l'Assemblée actuellement en état de détention s'achève dans un bref délai de façon à rendre possibles les contacts personnels,

"10. Charge sa Commission des questions politiques de continuer à suivre de près l'évolution de la situation intérieure en Turquie;

"11. Charge sa Commission Permanente de faire le point de la situation au cours de sa réunion du 26 mars 1981 à La Haye;

"12. Charge le Secrétaire Général de rechercher auprès des autorités turques les informations nécessaires dans chaque cas où des représentants de l'Assemblée parlementaire font état d'allégations de tortures ou de mauvais traitements des prisonniers;

"13. Décide d'examiner la situation, à la lumière des paragraphes 1 à 12 ci-dessus, au cours de la première partie de sa 33e session."

Intervention du député belge Claude Déjardin

Durant les débats de la Résolution ci-dessus mentionnée, M. Claude Déjardin, représentant de la Belgique au Conseil de l'Europe et membre du Comité Belge pour la défense des Droits de l'Homme en Turquie a procédé à l'intervention suivante:

"Qui oserait nier que, depuis le 12 septembre, la Turquie vit sous un régime de dictature militaire où toute opposition est persecutée et où les droits de l'Homme sont quotidiennement bafoués?

"Qui ose affirmer que, depuis le 12 septembre, la situation se serait améliorée? Sans doute ne relève-t-on plus autant de victimes d'attentats terroristes chaque jour dans les rues de Turquie, mais le terrorisme a changé de visage: c'est aujourd'hui celui de la torture systématique par des policiers et des militaires de tous grades.

"D'ailleurs, on ne pourchasse pas seulement les terroristes.

"Le maire d'Istanbul et Abdullah Bastürk, Président du syndicat DISK et ancien député du PRP d'Ecevit étaient-ils des terroristes?

"Des chiffres publiés au début de ce mois par la presse -presse totalement contrôlée par le pouvoir, car il n'y a plus de liberté, même de la presse en Turquie- il apparaît que le Conseil National de Sécurité déclarait que, depuis le 12 septembre, 32,537 personnes avaient été arrêtées, dont 1.135 militants d'extrême-droite, 4.509 militants d'extrême-gauche et 883 militants d'organisations séparatistes, pour la plupart du peuple Kurderc vendiquant son identité culturelle et sociale. Hormis ces militants qualifiés d'extrémistes, tout opposant au régime est aujourd'hui qualifié d'extrémiste, de quel type d'arrestation politique s'agit-il en ce qui concerne les 26.000 autres détenus?

"La répression déborde même les frontières turques: j'ai été alerté hier soir par téléphone, de Bruxelles, des menaces qui pèsent sur Behice Boran, vivant aujourd'hui en Belgique, présidente du Parti Ouvrier de Turquie, qui a été sommé de se livrer aux autorités militaires, certainement pour y subir le sort que l'on devine.

"J'ai ici une première liste de trente syndicalistes emprisonnés comme je dispose de listes précises de victimes des tortures.

"Comment qualifie-t-on un gouvernement

"1) mis en place par un coup d'état;

"2) qui persécute l'opposition et élimine physiquement ses opposants;

"3) qui se déclare au-dessus des partis et dénie à ceux-ci leur rôle représentatif;

"4) qui accorde le monopole de la représentation ouvrière à un seul syndicat, en excluant les autres;

"5) qui rétablit les exécutions capitales;

"6) qui motive son action quasi exclusivement sur l'accroissement de la productivité et la répression du terrorisme;

"7) qui qualifie d'extrémistes et de terroristes toutes les organisations ouvrières;

"8) qui jugule la liberté de la presse, etc.?

"J'appelle cela un gouvernement de type fasciste.

"Il n'a pas sa place parmi nous."

LES DIRIGEANTS DE LA DISK SOUS LA TORTURE

ISTANBUL (ITA) - Les dirigeants de la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie (DISK), détenus dans les prisons militaires en Turquie sont, comme l'a déclaré au Parlement Européen la Présidente du Parti Ouvrier de Turquie Boran, passés à la torture régulièrement dans des "salles d'interrogatoires".

Nous publions ci-dessous le témoignage d'un des membre du DISK, soumis à ces tortures inhumaines. Nous sommes obligés de taire son nom pour garantir sa sécurité: /.



"Etant membre du DİSK (confédération des syndicats progressistes de Turquie) et travaillant dans l'une des entreprises d'Istanbul, je fus l'un des représentants des travailleurs jusqu'au 12 septembre 1980. Après le coup d'état du 12 septembre 1980, tout le personnel administratif et exécutif du DİSK ainsi que des syndicats affiliés, de même que les principaux représentants des travailleurs des entreprises situées dans la province d'Istanbul organisés par le DİSK, furent aimablement priés de se soumettre aux autorités de la loi martiale par une déclaration prévue à cet effet."

"Le 17 septembre 1980, quelques 2.000 membres du DİSK se rendirent de leur propre chef, démontrant ainsi leur confiance dans les déclarations du Conseil National de Sécurité (CNS) et dans l'espoir d'une libération prochaine. Tous, nous furent jetés en prison à Istanbul, Metris, Hasdal, Alendağ, Maltepe. Abdullah Baştürk, président du DİSK fut jeté en prison le matin du 12 septembre 1980. Pendant ce temps la plupart des maisons des détenus furent perquisitionnées."

"Ne se passant rien, nous attendions dans l'anxiété. Nous étions dans l'impossibilité de voir nos familles, lesquelles attendaient au-dehors des prisons afin de nous faire parvenir quelques messages écrits, de l'argent ou des cigarettes. Par la suite il fut déclaré que nous serions gardés comme "hôtes" du CNS jusqu'au 6 octobre. Jusque là, personne ne pouvait, selon la loi en vigueur, être détenu plus de 30 jours. Cependant suite à un amendement porté à la loi, le CNS prolongea la détention jusqu'à 90 jours. Fin octobre, ils relâchèrent entre 1.300 et 1.400 membres des syndicats. Les interrogatoires débutèrent dès le 27 octobre. Deux mois plus tard, je sus toute la vérité."

"Le 27 octobre 1980, Baştürk et six dirigeants syndicaux furent transférés de la prison de Metris aux casernes Davutpaşa, situées dans la 26ème division à Nerter, Istanbul. Dans les casernes de Davutpaşa, ils furent jetés dans l'Otağ Hümayun (ce qui signifie tente de l'Empire) et appelé par les syndicats "Cami" (mosquée). Là, ils furent atrocement torturés. Jusqu'au 3 novembre ils furent privés de sommeil pendant 7 jours et 7 nuits assis sur des chaises métalliques. Certains reçurent des électro-chocs, d'autres battus leurs corps lancés contre les murs. Baştürk, 52 ans, ancien membre du parti républicain du peuple à l'Assemblée Nationale de 1969 à 1977, fut aussi soumis aux électro-chocs et matraqué à la tête pendant 7 heures. Obligés de s'insulter les uns les autres, il leur fût imposé de crier des slogans auxquels ils ne croyaient pas. Durant les interrogatoires, les yeux des prisonniers étaient bandés, afin de ne pas reconnaître leurs persécuteurs. Mais il apparaît que ceux-ci appartiennent au MIT (bureau national de renseignements), dépendent du procureur militaire et de la section I du bureau des Syndicats, police de Sécurité d'Istanbul."

"Par la suite d'autres membres du DİSK furent transférés de Metris à Davutpaşa Otağ Hümayun et furent quotidiennement interrogés sous la torture. Nous étions 545 syndicalistes et à l'exception de quelques uns, nous fumes tous soumis à la torture. Outre les électro-chocs, ils firent l'objet de toutes sortes d'humiliations physiques et morales, battus, forcés à jurer qu'ils ne reprendront plus aucunes activités syndicales, les faisant s'uriner sur eux-mêmes. Ils arrachèrent les cheveux, les moustaches, les menacèrent de pendaison, de les jeter de fenêtres d'une hauteur de 20/30."

"Un jour ils emmenèrent l'un de mes amis à cet endroit, lui dirent que Baştürk a été exécuté par pendaison, ainsi que d'autres et que maintenant son tour était arrivé. Ils lui demandèrent s'il désirait un imam (prêtre musulman). Lorsqu'il réclama l'imam, il lui fut présenté un imposteur. Ils lui découvrirent les yeux pour la première fois et lui demandèrent quelles étaient ses dernières volontés. Certain d'être pendu il désirait adresser une lettre à ses enfants. Ses yeux à nouveau bandés il fut installé sur une chaise, la corde au cou et poussé. Il est difficile de traduire les sentiments vécus par un syndicaliste au seuil de la mort et certain de son innocence. A sa surprise il tomba et entendit l'un de ses tortionnaires dire :

"Quel dommage, voilà que cette corde se rompt à nouveau, pour la 5ème fois aujourd'hui. Et nous ne disposons pas de corde de rechange. Emmenez-le et rapportez-le demain matin." Et le jour suivant il signa un document, ses yeux bandés, dans l'impossibilité de lire ce qui avait été signé, ni de savoir combien de pages contenait la "confession".

"Je fus l'une des victimes, durement battue et soumis aux électro-chocs. Je n'ai pas envie de raconter les effets des divers types de tortures, tant sur le plan physique que sur le plan moral. Ces effets sont bien connus.

"La plupart des membres des syndicats parlaient durant leur sommeil la nuit. Ils avaient brisés la jambe de l'un des travailleurs qui se trouve actuellement incarcéré à Davutpaşa et arrêté depuis le 6 janvier 1981. Quelques uns des dirigeants syndicaux et des membres syndiqués urinaient du sang, même que les docteurs militaires en étaient effrayés. La torture était chose si courante qu'au matin les soldats qui servaient d'infirmiers criaient à la porte de la cellule : "Qui a été torturé hier ? Préparez-vous pour le pansement des blessures".

"Ils tentèrent de nous arracher des "confessions" sur nos camarades en nous faisant rejeter la responsabilité sur autrui. Ils voulaient nous faire "confesser" que le DİSK était le parti communiste. Ils voulaient savoir si nous avions participé à la manifestation du 1er Mai, ou si nous nous étions rendus aux funérailles de Kemal Türkler, ex-président du DİSK abattu par un fasciste et actuellement emprisonné. En fait, tous ces meetings ou marches étaient légalement autorisés. Il nous fût demandé si nous avions participé aux programmes de formation des syndicats et nous questionnaient sur ce qui avait été enseigné. Leurs intérêts portaient principalement sur ceux qui participaient aux activités internationales des syndicats. Mais en fin de compte, ils cherchaient avant tout à humilier les dirigeants et leurs membres syndicaux en vue de les gêner dans leurs activités futures. En définitive il fut porté un sévère coup au mouvement progressiste syndical de Turquie."

"Après 60 jours d'interrogatoire où nous côtoyions l'horreur, la menace, la torture nous fûmes déferrés devant la Cour Martiale No 3, placée sous le commandement de la Première Armée et de la Loi Martiale d'Istanbul."

"Les procureurs militaires firent violation de la Loi. Sans tenir compte des dépositions des détenus faites après les interrogatoires de la "police", ils nous déferrent devant la Cour Martiale où certains d'entre nous furent arrêtés pour "crimes" fondés sur des "confessions" qui manifestement ne constituent en rien des documents légaux. Plusieurs des détenus ainsi que Baştürk et quelques autres membres représentatifs du DİSK refusant leurs déclarations "de police" eurent leurs plaintes relatives aux tortures subies, portées dans les registres des procès-verbaux, et dès lors les confessions de leurs dossiers furent annulées. Beaucoup de détenus relatèrent 8 à 10 pages de leurs tortures aux magistrats ou juge militaires de la Cour Martiale No 3. Maintenant toutes ces histoires de tortures sont reprises dans les dossiers. En date du 27 novembre 1980, la Cour Martiale No 3, présidée par un juge militaire, le major İsmet Aytuğ, relaxa 438 détenus sur 506. Baştürk et quelques autres membres importants du DİSK furent arrêtés de même que l'ancien maire d'Istanbul, Ahmet İsvan pour avoir soutenus le DİSK durant la fête du 1er Mai. Le 6 janvier 1981, il fut procédé à une nouvelle arrestation de 15 dirigeants syndicalistes sur 39. Entretemps, en date du 5 janvier le commandant de la Loi Martiale à Istanbul déplaça le major Aytuğ à un autre poste, dont les efforts consistaient uniquement à agir aussi légalement que possible."

"Pour le moment les syndicalistes sont emprisonnés à Davutpaşa Askeri Ceza ve Tutukevi, Davutpaşa/Bayrampaşa, Istanbul/Turquie. Vraisemblablement que les dirigeants et membres syndicaux détenus, aux environs de 2.000, seront poursuivis sur base des articles 141, 142, 146 du C.P. Turc portant sur les tentatives de coup d'état, de prise de pouvoir et d'organiser de façon illégale la prise de pouvoir et l'établissement d'une dictature de classe. Quelle imagination ... "

"Plusieurs fois il fut procédé à la fouille du siège du DİSK et chaque re-  
 "coin fut visité en vue de découvrir des fusils, pistolets, bombes "cachés",  
 "aux seules fins d'accuser le DİSK comme une simple organisation terroriste,  
 "lequel résolument et de façon déterminée dénoncé le terrorisme.  
 "Jusqu'à présent rien ne fut découvert à leur grand désarroi. Tout fut con-  
 "fiscé aussi bien le matériel de bureau, les dossiers, le courrier, tout se  
 "trouve actuellement entre leurs mains. Pourtant le DİSK opérait au grand  
 "jour et légalement et toutes ses activités étaient consignées en détail dans  
 "ses documents, bulletins, magazines et rapports."

"Par ailleurs le CNS procéda au démantèlement du DİSK et du MİSK (con-  
 "fédération des syndicats nationalistes qui opérait conjointement avec le  
 "Parti d'Action National) et non du TÜRK-İŞ. En procédant de la sorte ils  
 "voulait faire croire à l'Ouest qu'ils combattaient uniquement les organi-  
 "sations extrémistes : une organisation d'extrême gauche le DİSK et de droite  
 "le MİSK, mais non contre les syndicats modérés. Il est absurde de vouloir  
 "comparer le DİSK fort de ses 500.000 membres au MİSK (5.000 membres) et au  
 "siège duquel des armes et des bombes utilisées par des fascistes furent dé-  
 "couvertes."

"Ils mirent également un terme aux grèves et accords collectifs et dé-  
 "clarèrent qu'aucun ouvrier ne serait renvoyé. En fait, des centaines d'  
 "ouvriers furent aussitôt balancés. Une semaine plus tard le CNS annonça une  
 "augmentation de 70 % pour ceux des travailleurs soumis aux accords collectifs,  
 "alors que vous êtes au courant que le taux d'inflation turc pour 1979 fut  
 "proche des 100 % et de 120 % en 1980. Malgré cela, beaucoup d'employeurs  
 "n'ont jusqu'à présent pas encore accordés l'augmentation de 70 %."

"Depuis que le secrétaire général du TÜRK-İŞ s'est retrouvé dans le nou-  
 "veau gouvernement, il est sans cesse porté atteinte aux droits des tra-  
 "vailleurs. Avec les nouvelles lois sur les impôts, il est procédé à une ré-  
 "duction de ceux-ci au lieu d'une augmentation des salaires, résultat des  
 "accords collectifs intervenus. Par une loi extraordinaire le sort des ou-  
 "vriers est remis entre les mains de la Haute Cour, au sein de laquelle le  
 "TÜRK-İŞ détient 2 des 9 sièges. Ainsi donc, le TÜRK-İŞ quoique non déman-  
 "telé est dénué de toute réalité sociale. Tandis que les administrateurs  
 "-passifs- de ce syndicat continuent à percevoir leurs appointements, les  
 "membres syndiqués du TÜRK-İŞ, travaillant dans les entreprises sont d'  
 "autant plus violemment mis en cause."

"En Turquie, les conventions et recommandations de l'OIT sont annulées,  
 "de même que sont rejetées la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme  
 "et la Charte Européenne. Şadik Şidè , secrétaire général du TÜRK-İŞ et  
 "ministre, de même que le gouvernement dénoncent la torture en Turquie.  
 "Ainsi les problèmes que soulèvent les potences, les situations intoléra-  
 "bles, la violence, la suppression des droits fondamentaux sont éliminés  
 "par de "beaux" discours."

"Et maintenant le DİSK se trouve au stade d'être éliminé à jamais."

"Cette lettre est destinée uniquement aux syndicalistes qui combattent  
 "pour les droits syndicaux quelles que soient les conditions et aux honnêtes  
 "gens de par le monde, qui par leur silence et leur indifférence contribuent  
 "au maintien et à l'extension de la torture, à la suppression des droits  
 "fondamentaux comprenant le d'organiser, le droit aux accords collectifs et  
 "le droit de faire la grève."

"Quatre-vingt deux syndicalistes sont actuellement emprisonnés à la  
 "prison militaire de Davutpaşa. Tant que ces syndicalistes seront maintenus  
 "en prison, vous ne pourrez vous sentir désintéressé."

"Montrons que la solidarité internationale n'est pas un vain mot."

"Que nos desseins de Paix et de Liberté se réalisent,"

Fraternellement, un membre du DİSK.

9 janvier 1981